

Image not found or type unknown



Crédit immobilier - assurance

Par **ramond**, le **29/05/2008** à **12:08**

L'organisme qui me prête pour acheter une maison me dirige obligatoirement vers un assureur qu'il référence.
Or cet assureur couvre le risque décès avec majoration de 150% (excès de poids - seul problème de santé identifié), mais m'exclut de la garantie invalidité pour la même raison.
Questions :
1 - en qualité d'emprunteur dois-je obligatoirement disposer d'une assurance invalidité (mon conjoint ne travaille pas)?
2 - l'assureur susvisé a-t-il le droit de m'exclure de la garantie invalidité ou (autre formulation) peut-il assurer pour le décès en excluant l'invalidité?
Cordialement, Jean-Pierre Ramond